

**Accord de coalition
2023-2028**

**" Lëtzebuerg fir d'Zukunft
stärken "**

Égalité des chances

Égalité entre les genres

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes restera une priorité de l'action politique du Gouvernement qui vise une société plus égalitaire. Cette politique aura des effets positifs sur le PIB, engendrera un niveau d'emploi et de productivité plus élevé et permettra de répondre aux défis liés au manque de main-d'œuvre qualifiée et au vieillissement de la population.

Dans cette optique, le Gouvernement actualisera, après analyse approfondie, le plan d'action national pour l'égalité entre les femmes et les hommes en adaptant ses mesures et ses actions, notamment afin de tenir compte des engagements pris par le Luxembourg dans le cadre de la ratification de la convention CEDAW (*Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*) des Nations Unies.

Au 21^{ème} siècle, les politiques d'égalité se doivent respectueuses de l'identité de genre. Le Gouvernement s'efforcera dès lors d'intégrer les personnes non-binaires dans ses stratégies de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations et les violences.

L'Observatoire de l'égalité, qui centralise les indicateurs relatifs à l'égalité au Luxembourg, sera doté d'une base légale et continuera à être développé. La collecte et le traitement de données fiables et ventilées par sexe, permettent de suivre les évolutions et d'identifier les défis en matière d'égalité et d'y répondre d'une manière ciblée et efficace. La possible intégration des données des personnes non-binaires sera évaluée.

Violence domestique

Le dispositif luxembourgeois de lutte contre la violence domestique continuera à être régulièrement évalué. En vue de l'optimisation de la prévention, le Gouvernement analysera les moyens de sanctions possibles en cas de non-présentation de l'auteur de violence auprès du service de prise en charge et introduira un suivi thérapeutique obligatoire. Les causes des récidives seront analysées pour améliorer la prise en charge des auteurs de violence.

Le Gouvernement poursuivra ses efforts de sensibilisation et de prévention de la violence auprès de toutes les couches de la population.

Le Gouvernement élaborera une stratégie globale de lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre et couvertes par la Convention dite d'Istanbul du Conseil de l'Europe. Dans ce contexte, la mise en place d'une structure d'accueil

et de prise en charge centralisée pour toute victime de violence sera analysée. Cette structure sera soutenue par des services spécialisés en fonction du type de violence et de la situation personnelle de la victime.

Une attention particulière portera sur les victimes les plus vulnérables comme les femmes sans abri et les femmes réfugiées.

Lutte contre les discriminations

Le Gouvernement s'engagera pour le respect et la protection renforcée des identités de genre non-binaires. Il œuvra de sorte à ce que les modalités applicables à la réassignation sexuelle ainsi qu'à l'assignation de sexe chez les personnes intersexuées soient évaluées et adaptées aux besoins.

Le Gouvernement introduira la possibilité d'une inscription de la qualification « neutre » pour les personnes non-binaires dans leurs documents d'identités.

Afin de lutter contre les discriminations envers les personnes de la communauté LGBTQ+, le Gouvernement adaptera le plan d'action national LGBTI+ et mettra en place, ensemble avec les associations concernées, des espaces d'accueil et de rencontre sûrs, dont un « *safe space* » pour les familles arc-en-ciel et leurs enfants.

Lutte contre les stéréotypes de genre

Une prévention efficace des discriminations basées sur le genre passe par une lutte contre les stéréotypes qui continuent à exister dans ce domaine. Le Gouvernement continuera à développer une conscience d'égalité dès le plus jeune âge et misera sur la sensibilisation des enfants aux stéréotypes sexo-spécifiques et fournira un soutien dans leurs démarches d'orientation pour leurs choix personnels et professionnels, indépendamment des limites qui pourraient encore être associées à leur sexe.

Le Gouvernement aura comme objectif une meilleure intégration de la thématique de l'égalité dans l'éducation et l'orientation des élèves et élaborera par conséquent une stratégie globale qui s'adressera à tous les acteurs concernés, à savoir les enfants et les adolescents, leurs enseignants, le personnel encadrant (p.ex. travailleurs sociaux, éducatrices/éducateurs ...) et leurs parents et proches.

Égalité sur le marché du travail

Le programme des actions positives restera pour le Gouvernement un instrument adéquat pour atteindre l'objectif d'une réelle égalité en matière d'emploi. Ce programme, mis à disposition des employeurs qui désirent mettre l'égalité au centre de leur culture d'entreprise, propose des mesures concrètes dans les domaines de

l'égalité de traitement, de l'égalité dans la conciliation entre travail et vie privée et de l'égalité dans la prise de décision.

Le Gouvernement s'engage de prendre des mesures pour atteindre une représentation plus équilibrée au niveau des postes de haut niveau dans la fonction publique.

La lutte contre les inégalités de genre dans les domaines du sport et de la culture constituera un élément essentiel de l'action gouvernementale.

Égalité au niveau local

Les communes représentent pour le Gouvernement des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de l'égalité entre femmes et hommes au niveau local. Davantage de communes seront incitées à signer des conventions de collaboration avec le Ministère ayant l'égalité entre les genres dans ses attributions.

Au niveau des communes, les délégués à l'égalité seront encore plus valorisés et une labélisation des communes participantes aux efforts pour rendre la société plus égalitaire sera étudiée.

D'une manière générale, l'offre en formations à l'égalité sera étendue et diversifiée.